

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 6 mai 2014 à Montrond

Nombre de délégués : 60
Nombre de présents : 56
Nombre de votants : 56
Date de la convocation : 29 avril 2014
Date d'affichage : 9 mai 2014

* * * * *

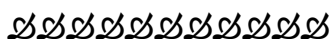
Présents : MM. PERNOT, HUGON Rémi, WERMEILLE, SAILLARD, BLONDEAU Gilbert, GIRAUD, CUSENIER, BONJOUR, MME DEL DO, M. CHAMBAUD, MME MARTIN Chantal., M. BREUIL, MME MARTIN Annelise, M. DUSSOUILLEZ, MMES BAILLY, DELACROIX, BENOIT, M. GRENIER, MMES TBATOU, BADOR, M. BINDA, MME DOUARD, MME ROUSSEAU, MM. VUILLEMIN, DUPREZ, MME GUICHARDIERE, MM. LENG, TRIBUT Jean-Noël, RAGOT, VIONNET, MME MAÎTREJEAN, MM. PLANTARD, AUTHIER, BOURGEOIS, MOREL Gilles, PETETIN, MOREL Jean-Pierre, RACLE, VOISIN, LEMAIRE, HUGON Jacques, MME NICOD suppléante, MM. GRANDVUINET, MOREAU, MME THOMAS suppléante, MM. CART-LAMY, CUBY Claude, PIDOUX, MASNADA, DODANE, MME COMTE, MM. DENISET, GAVIGNET, MME DACLIN suppléante, MM. SORDEL et BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : MM. THEVENIN, MOUREY Gilles, MMES MONNET, FANTINI, MM. SCHNEITER, GUYON, LEVRAT, CABASSON, BLONDEAU Olivier, BESANÇON, MME BONIN, M. CHARTIER, MME TARBY, M. CAPELLI, MME VILLEMAGNE, M. CUBY Alain, MM. MAMESSIER et DAVID.

Excusés : M. DOLE, MMES MILLET, LECOULTRE, MM. CICOLINI, ANTHONIOZ, GIRARDOT, BEJEAN, MOUREY Alain, MME CRETENET et M. MENETRIER.

Secrétaire de séance : M. GIRAUD Claude

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE et Mme Marie-Noëlle BREGAND.



M. GIRAUD accueille les Conseillers Communautaires à Montrond.

M. PERNOT débute la séance en apportant une précision concernant les délégués communautaires de la Commune de Le Vaudioux. Ainsi, M. Georges MAMESSIER, en sa qualité de 1^{er} Adjoint au Maire, est le délégué suppléant de la Commune.

M. PERNOT présente ensuite l'ordre du jour de la séance.

Tout d'abord, il informe les Conseillers communautaires de la tenue d'une réunion des Vice-présidents le 23 avril dernier, suite à leur élection, le 17.

Information sur les délégations aux Vice-présidents :

Conformément aux articles L 5211-9 et L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et après la 1^{ère} réunion des Vice-présidents qui s'est déroulée le 23 avril, les délégations suivantes seront arrêtées :

- Claude GIRAUD, Affaires générales, aménagement de l'espace et politiques contractuelles,
- Gilbert BLONDEAU, Environnement et rivières,
- Rémi HUGON, Affaires scolaires,
- Véronique DEL DO, Action sociale, petite enfance et handicap,
- Guy SAILLARD, Assainissement, centres aquatiques et travaux,
- Philippe WERMEILLE, Finances et organismes partenaires,

- Alain CUSENIER, Emploi, insertion, formation et Pôle viande,
- Sébastien BONJOUR, Culture, Communication et nouvelles technologies,

M. PERNOT précise que lors de la prochaine séance, des Commissions intercommunales seront définies après discussion au Bureau. Celles-ci seront ouvertes aux Conseillers Communautaires et comporteront une dizaine de personnes. Des Comités consultatifs seront ensuite élargis aux Conseillers Municipaux.

2014.4.1. Composition du Bureau :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Dans sa séance du 17 avril dernier, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents avec les résultats suivants :

Champagnole	+ de 500 hbts	- de 500 hbts
1 Clément PERNOT	1 Claude GIRAUD	1 Rémi HUGON
2 Guy SAILLARD	2 Gilbert BLONDEAU	2 Véronique DEL DO
3 Alain CUSENIER	3 Philippe WERMEILLE	3
4 Sébastien BONJOUR	4	4
5	5	5
6	6	6

Au regard des dispositions de l'article 6 des statuts, il convient donc de compléter la composition du bureau par la désignation de :

- 2 membres pour Champagnole,
- 3 membres pour les communes de plus de 500 habitants,
- 4 membres pour les communes de moins de 500 habitants.

Les candidats sont les suivants :

- Champagnole (2 membres) :

- Jean-Louis DUPREZ
- David DUSSOUILLEZ

- communes de plus de 500 habitants (3 membres) :

- Luc DODANE
- Rémi CHAMBAUD
- Gérard AUTHIER
- Bernard PLANTARD

- communes de moins de 500 habitants (4 membres) :

- Chantal MARTIN
- Gérard CART-LAMY
- Evelyne COMTE
- André LEMAIRE
- Denis MOREAU

Le Conseil Communautaire procède tout d'abord au vote des 2 membres représentant la Commune de Champagnole (5^{ème} et 6^{ème} membres) :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	56
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	56
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

M. Jean-Louis DUPREZ.....	56	voix
M. David DUSSOUILLEZ.....	56	voix

MM. Jean-Louis DUPREZ et David DUSSOUILLEZ ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés 5^{ème} et 6^{ème} membres du Bureau représentant la Commune de Champagnole, et sont immédiatement installés.

Le Conseil Communautaire procède ensuite au vote des 3 membres représentant les Commune de + de 500 habitants (4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} membres) :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	56
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	56
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

M. Luc DODANE.....	48	voix
M. Rémi CHAMBAUD.....	45	voix
M Gérard AUTHIER.....	20	voix
M Bernard PLANTARD.....	50	voix

MM. Bernard PLANTARD, Luc DODANE et Rémi CHAMBAUD ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés respectivement 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} membres du Bureau représentant les Communes de + de 500 habitants, et sont immédiatement installés.

Le Conseil Communautaire procède ensuite au vote des 4 membres représentant les communes de – de 500 habitants (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} membres).

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	56
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	56
Majorité absolue :	29

Ont obtenu :

Mme Chantal MARTIN.....	44	voix
M. Gérard CART-LAMY.....	50	voix
Mme Evelyne COMTE.....	50	voix
M. André LEMAIRE.....	45	voix
M. Denis MOREAU.....	28	voix

M. Gérard CART-LAMY, Mme Evelyne COMTE, M. André LEMAIRE et Mme Chantal MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} membres du Bureau représentant les Communes de - de 500 habitants, et sont immédiatement installés.

M. PERNOT précise que rien n'est figé dans cette organisation, une réforme des statuts ainsi que du Règlement Intérieur pourra être proposée. Personne ne doit se sentir exclu.

2014.4.2. Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Outre le Président, membre de droit, la Commission d'Appel d'Offres est composée de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Les candidats sont les suivants :

• Postes de Titulaires :

- Guy SAILLARD,
- Claude GIRAUD,
- Rémi HUGON,
- Claude CUBY,
- Xavier RACLE.

• Postes de Suppléants :

- Evelyne COMTE,
- Emile BEZIN,
- Daniel VIONNET,
- Joël VUILLEMIN,
- Gérard CART-LAMY.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **APPROUVE** la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres telle que présentée ci-dessus.

2014.4.3. Constitution du jury de concours du Centre Aquatique :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Composé comme la CAO, du Président, de 5 titulaires et 5 suppléants, le jury doit en outre comporter 5 personnes qualifiées (architecte, membre du CAUE, géomètre, représentant de la DDJS et maître d'œuvre) ainsi que 2 à 5 personnes présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (représentant du Conseil Général, Comité Départemental handisport, responsable de bassin, etc ...).

De fait, il est proposé de constituer le jury du concours de la manière suivante :

Titulaires :

- Guy SAILLARD,
- Claude GIRAUD,
- Rémi HUGON,
- Claude CUBY,
- Xavier RACLE.

Suppléants :

- Evelyne COMTE,
- Emile BEZIN,
- Daniel VIONNET,
- Joël VUILLEMIN,
- Gérard CART-LAMY.

Au titre des maîtres d'œuvre :

Madame Florence CLEMENT – CAUE,
Monsieur Dominique CHAPUIS – architecte,
Monsieur Jean Yves RICHARD – ADEME,
Monsieur Olivier COLIN – géomètre,
Monsieur Yves CHALOINS – DDCSPP,

Au titre des personnalités ayant un intérêt au regard de l'objet du concours :

Madame Annie SERIGNAT – comité départemental handisport,
Madame Dorine GRILLET – Conseil Général 39,
Monsieur Gilles MAUPOIL – chef de bassin,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **APPROUVE** la composition du jury du concours du Centre Aquatique telle que proposée ci-dessus.

2014.4.4. Composition de la Commission de Délégation de Service Public (DSP) :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Conformément aux règles applicables, cette commission est composée de la même façon que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), à savoir : le président, membre de droit, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Elle est chargée de formuler des avis au cours de la procédure. Actuellement, deux services font l'objet d'un contrat de délégation de service public: assainissement collectif avec VEOLIA EAU (jusqu'au 31 décembre 2020) et abattoir avec VIANDE NATURE JURA (jusqu'au 30 septembre 2014).

Il est proposé de constituer la commission de délégation de service public comme suit :

Titulaires :

- Guy SAILLARD,
- Claude GIRAUD,
- Gilbert BLONDEAU,
- Claude CUBY,
- Xavier RACLE.

Suppléants :

- Evelyne COMTE,
- Emile BEZIN,
- Daniel VIONNET,
- Joël VUILLEMIN,
- Gérard CART-LAMY.

En outre, conformément à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, siègent également, à titre consultatif, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **APPROUVE** la composition de la Commission de Délégation de Service Public telle que proposée ci-dessus.

2014.4.5. Désignation des représentants au Comité de Pays :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Créé par délibération du 30 octobre 2008, afin de formaliser le partenariat avec la Communauté de Communes (CC) du Plateau de Nozeroy dans le cadre du contrat de Pays avec la Région de Franche-Comté, ce Comité est composé du Président et de 5 Vice-présidents de chaque CC, soit 12 membres au total.

Il est donc proposé de désigner les Vice-présidents suivants pour siéger dans ce Comité :

- Claude GIRAUD,
- Rémi HUGON,
- Véronique DELDO,
- Alain CUSENIER,
- Sébastien BONJOUR.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la désignation ci-dessus, des Vice-présidents qui siègeront dans le Comité de Pays.

2014.4.6. Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des Sivos à la carte :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Depuis l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012, la Communauté de Communes est compétente en matière de bâtiments scolaires. Pour les SIVOS à la carte qui comportent une ou plusieurs communes extérieures à la Communauté de Communes (carte jointe à l'ordre du jour), le Conseil Communautaire doit désigner les délégués devant siéger au Comité syndical lorsqu'un sujet relevant de cette compétence est à l'ordre du jour.

Pour les autres questions, ce sont les délégués désignés par les communes, qui siègent.

Afin de ne pas alourdir le fonctionnement des Comités syndicaux à la carte, il avait été prévu lors du transfert de compétence, que la Communauté de Communes désigne les mêmes représentants que les Communes.

Le Conseil Communautaire est donc invité à désigner ses représentants au sein des Sivos à la carte, comme suit :

SIVOS DE LA COMBE D'AIN	
MONNET LA VILLE	-Jean-Marie VOISIN -Séverine DETROYE -Raphaël OLIVIER -Vanessa FAIVRE (suppléante)
MONTIGNY SUR L'AIN	-Rémi HUGON -Marie-Pierre BERNARD -Daniel GILLET -Lionel OLIVIER (suppléant)
PONT DU NAVOY	-Nadège MOUGET -Alexandre PAPPES -Danielle MONNIER -Valérie RAMPANT (suppléante)

SIVOS DES 4 COMMUNES	
MONTROND	-Claude GIRAUD -Sylvain RIETMANN -Stéphane PREVALET -Chantal GOBLEY -Alexandre Pascal DUFFROY (suppléant)
VALEMPOULIERES	-Alain GAVIGNET -Alain CUBY -Angelo THOMAS -Jean-Michel DOLE (suppléant)

SIVOS DU PLATEAU	
CHATELNEUF	-Marc BUFFARD -David SEILLER
LE VAUDIOUX	-Emmanuel BUSQUIN -Sébastien MONNET -Gérard GALLAT (suppléant)
LOULLE	-Pierrick COUSSOT -Pierre FERCHAUD -Gisèle RACLE (suppléante)
MONT SUR MONNET	-Sandrine BONIN -Karine CORNIER
PILLEMOINE	-Hervé GIRARDOT -Fabrice PETITPAS -Alison MONKS PLACKETT (suppléante)

SIVOS DU VAL DE SIROD	
SIROD	-Gérard JEANNAUX -Eric VILLET -Muguette TROUSSET -Cindy BURRI
CRANS	-Gérard ROZ -Marie-Claude BAVEREL -Marie-Christine DACLIN
BOURG DE SIROD	-Christophe TONIUTI -Emilie BINETRUY -Francine CEGLINSKI
LENT	-Michel BONNET -Francine PIDET -Johan LIVERNEAUX

M. PERNOT précise que ce fonctionnement implique une relation étroite entre les SIVOS et la Communauté de Communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la désignation ci-dessus, de ses représentants au sein des SIVOS à la carte.

2014.4.7. Désignation des membres à l'association « Les Scènes du Jura » :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par courrier reçu le 28 avril dernier, M. Jean PIRET, Président de l'association Les Scènes du Jura, sollicite de la Communauté de Communes, la désignation de deux membres partenaires et d'un membre associé, conformément aux statuts.

Il est proposé de désigner les personnes suivantes :

- Membres partenaires (conseillers communautaires) :

Sébastien BONJOUR
Chantal MARTIN

- Membre associé représentant la société civile :

Annie MARIOTTE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la désignation ci-dessus, des membres partenaires et du membre associé de la Communauté de Communes à Association Scènes du Jura.

2014.4.8. Désignation des délégués au SIDANEP :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Les statuts du SIDANEP prévoient la désignation de 12 délégués. Le Comité Syndical est en effet composé de 30 membres :

- 18 pour la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy
- 12 pour notre territoire (au titre des communes qui constituaient jusqu'en 2007 la Communauté de Communes de Malvaux).

Il est proposé de désigner :

1 -Gilbert BLONDEAU,

- 2 -Guy SAILLARD,
- 3 -Philippe WERMEILLE,
- 4 -Jean-Louis DUPREZ,
- 5 -Michel BOURGEOIS,
- 6 -Xavier RACLE,
- 7 -Gérard CART-LAMY
- 8 -Clément PERNOT
- 9 -Gilles MOREL
- 10 -Andrée LECOULTRE
- 11 -Daniel VIONNET
- 12 -Luc DODANE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **APPROUVE** la désignation ci-dessus, des délégués de la Communauté de Communes au SIDANEP.

2014.4.9. Désignation des délégués à l'Office de Tourisme Jura Monts Rivières :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

L'Office de Tourisme Jura Monts Rivière assure la promotion touristique sur le territoire des deux Communautés de Communes du Pays.

Il est proposé de désigner 4 titulaires et 2 suppléants pour siéger au Conseil d'Administration :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| 1 Andrée LECOULTRE | 1 Catherine DOUARD |
| 2 Jean-Louis DUPREZ | 2 Gérard CART-LAMY |
| 3 Evelyne COMTE | |
| 4 Clément PERNOT | |

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la désignation ci-dessus, des délégués de la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Jura Monts Rivières.

2014.4.10. Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

La Communauté de Communes adhère au CNAS (décision du 22 décembre 2004). Chaque collectivité adhérente désigne un délégué représentant le collège des élus.

Ce délégué est appelé à siéger chaque année à l'Assemblée Départemental au cours de laquelle il est amené à émettre un avis sur toutes les questions mises à l'ordre du jour. Les nouveaux délégués se réuniront pour la première fois le 7 octobre 2014 en assemblée départementale.

Il est proposé de désigner M. Claude GIRAUD pour représenter le collège des élus.

Par ailleurs, Marie-Noëlle BREGAND, déléguée pour le collège des agents durant la précédente mandature, poursuivra son mandat.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la désignation ci-dessus, des délégués de la Communauté de Communes (collège des élus et collège des agents) à l'Assemblée Départementale du CNAS.

2014.4.11. Désignation des délégués à Initiative Jura :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Initiative Jura fédère et coordonne tous les partenaires du développement économique du Département du Jura au profit des porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise.

Soutenu par le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat et l'Union Européenne, Initiative Jura a pour objet de collecter des financements publics et privés destinés à la constitution d'un fonds départemental de prêt d'honneur (prêt personnel à taux 0 %).

Considérant la compétence "développement économique" exercée par la Communauté de Communes et la complémentarité des actions mises en œuvre par cette association, la Communauté de Communes adhère à "Initiative Jura" (collège 2 : les Territoires).

Pour l'attribution des prêts, "Initiative Jura" est doté d'une structure départementale, le Comité Départemental d'Attribution qui examine les demandes de prêts d'honneur supérieurs à 10.000 €.

En dessous de ce seuil, les prêts sont octroyés par un Comité Local d'Engagement (CLE) composé d'experts-comptables, de banquiers, de représentants ou techniciens généralistes de la création d'entreprise, de chefs d'entreprise, de représentants d'une structure locale de développement.

Le CLE intervient sur le territoire du Pays (Cantons de Champagnole, Nozeroy, et Les Planches-en-Montagne) et se réunit à Champagnole.

Il est proposé de désigner MM Alain CUSENIER (titulaire) et André LEMAIRE (suppléant), pour siéger à l'assemblée générale.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la désignation ci-dessus, des délégués de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de Initiative Jura.

2014.4.12. Désignation des délégués au Parc Naturel du Haut-Jura (PNR) :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le Conseil communautaire doit désigner 4 membres titulaires et 4 suppléants pour siéger au Conseil d'Administration du PNR, étant précisé que M. Sébastien BONJOUR siège au titre de la Commune de Champagnole, et M. Gilbert BLONDEAU au titre du Conseil Général.

Il est proposé de désigner :

Titulaires :

- 1 Claude GIRAUD
- 2 Claude CUBY
- 3 Xavier RACLE
- 4 Jean-Louis DUPREZ

Suppléants :

- 1 Jacques HUGON
- 2 Michel BOURGEOIS
- 3 Andrée LECOULTRE
- 4 Daniel VIONNET

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **APPROUVE** la désignation ci-dessus, des délégués de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du PNR.

2014.4.13. Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Collège des Louataux :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Conformément à l'article D 422-112 du code de l'éducation, le territoire est représenté comme suit au Conseil d'Administration du Collège : deux personnes pour la commune siège et une personne de la Communauté de Communes.

Lors du mandat précédent, le Conseil avait désigné un titulaire et un suppléant.
Il est proposé de désigner :

Titulaire : Rémi HUGON

Suppléant : Alain CUBY

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **APPROUVE** la désignation ci-dessus, des délégués de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du Collège des Louataux.

2014.4.14. Désignation d'un représentant au siège du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Champagnole :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par courrier en date du 25 mars dernier, l'Agence Régionale de Santé demande la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes pour siéger au Conseil de surveillance.

Il est proposé de désigner Madame Chantal MARTIN qui est, par ailleurs Présidente de l'association de défense des Hôpitaux du Jura

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **APPROUVE** la désignation de Madame Chantal MARTIN en qualité de représentante de la Communauté de Communes au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Champagnole.

2014.4.15. Désignation d'un représentant au SIDEC :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par courrier en date du 21 mars dernier, le SIDEC du Jura sollicite la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes, conformément à l'article 13 de ses statuts.

VU l'adhésion antérieure de la Communauté de Communes au Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC)

VU l'article 13 des statuts du SIDEC modifiés par l'arrêté Préfectoral du 18 février 2014 organisant l'élection du Comité syndical et prévoyant pour le collège des communautés de communes que l'assemblée délibérante de chaque communauté de communes membre désigne un délégué au Comité Syndical du SIDEC ;

Il revient au Conseil Communautaire d'élire au scrutin secret à la majorité absolue (article L 5211-7 CGCT) **un délégué** pour siéger au Comité syndical.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **DESIGNE**, en qualité de délégué au collège électoral des Communautés de Communes du Comité syndical du SIDEC DU JURA, Monsieur Claude GIRAUD, 1^{er} Vice-président.

2014.4.16. Délégations du Conseil Communautaire au Président :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22, il est proposé au Conseil de confier au Président pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 20.000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, et ce pour tout contentieux,
- autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

et autoriser une subdélégation aux Vice-présidents, conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ **DECIDE** de confier au Président pour la durée de son mandat les délégations prévues par l'article L 2122-22, énumérées ci-dessus,
- ☞ **AUTORISE** une subdélégation aux Vice-présidents, conformément à l'article L 2122-23 du CGCT,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2014.4.17. Indemnités du Président et des Vice-présidents :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Les articles L 5211-12 et R 5214-1 du CGCT prévoient que la délibération fixant les indemnités des élus intervient dans les trois mois suivant l'installation du Conseil. Les indemnités sont votées par l'organe délibérant dans la limite d'un taux maximal appliqué au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : indice brut mensuel 1015 (avril 2014), 3.801,47 €.

Pour les Communautés de Communes de 10.000 à 19.999 habitants le taux maximal est le suivant : Président : 48,75 % et Vice-président : 20,63%.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **FIXE** le taux de l'indemnité du Président à 36,56 % et le taux de l'indemnité des Vice-présidents à 15,47 % de l'indice brut 1015, portant l'indemnité allouée aux élus de la Communauté de Communes à :

Fonctions	Montant mensuel brut (valeur avril 2014 à titre indicatif)	
	% de l'indice 1015	Montant
Président	36.56%	1389.81 €
1 ^{er} Vice-président	15.47%	588.08 €
2 ^{ème} Vice-président	15.47%	588.08 €
3 ^{ème} Vice-président	15.47%	588.08 €
4 ^{ème} Vice-président	15.47%	588.08 €
5 ^{ème} Vice-président	15.47%	588.08 €
6 ^{ème} Vice-président	15.47%	588.08 €
7 ^{ème} Vice-président	15.47%	588.08 €
8 ^{ème} Vice-président	15.47%	588.08 €
Total		6 094.45 €

Il est précisé que le taux proposé, de 36,56 % pour l'indemnité du Président correspond à 75 % du Taux maximal et que le montant net est d'environ 1.000 € mensuels.

De même, le taux de 15,47 % proposé pour l'indemnité des Vice-présidents, correspond à 75 % du taux maximal et que le montant net est d'environ 500 € mensuels.

M. PERNOT précise que les frais de déplacements sont pris en charge par les Vice-présidents sur leur indemnité.

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2014.4.18. Personnel Intercommunal, besoins occasionnels ou saisonniers :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Dans le cadre de la gestion des services intercommunaux, il est nécessaire de recruter des agents saisonniers : piscines ou missions ponctuelles.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, ces agents étant recrutés sur un grade de la nomenclature des emplois territoriaux : rémunération calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire correspondant à ce grade, des exceptions pouvant intervenir en cas de qualification particulière.

Par ailleurs, pour tous les stages effectués par les étudiants de l'enseignement supérieur dont la durée est supérieure à deux mois ou quarante jours consécutifs, il sera proposé d'allouer la gratification suivante : 12.5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale, calculée au prorata du temps de présence. Au regard du montant actuel du plafond, la gratification pour une durée de présence de 35 heures hebdomadaire correspond à 436,05 € mensuels.

Concernant les emplois estivaux, M. PERNOT précise qu'ils sont attribués aux jeunes à partir de 18 ans et qu'ils ne peuvent être embauchés plus de 3 saisons. Ils sont par ailleurs, répartis équitablement entre Champagnole et les autres Communes de la Communauté de Communes, avec éventuellement des jeunes de l'extérieur, en fonction des compétences.

M. BOURGEOIS suggère une mission liée à l'élagage du Site de Morillon. M. PERNOT considère que cette question est délicate à traiter en raison de l'encadrement nécessaire mais qu'elle peut être étudiée par la Commission « Affaires Générales ».

M. BLONDEAU pense que l'entretien des différents sites touristiques pourrait faire l'objet d'un marché sous forme à bons de commandes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement d'agents non-titulaires pour les besoins occasionnels ou saisonniers, aux conditions fixées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à allouer une gratification correspondant à 12.5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale, aux stagiaires dont la durée de stage est supérieure à deux mois ou de quarante jours consécutifs, aux conditions énoncées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2014.4.19. Groupe scolaire de Saint-Germain en Montagne. Marché de travaux :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Après les différentes phases d'études effectuées en 2013 afin d'affiner le projet, une consultation a été lancée le 12 décembre 2013. Les entreprises avaient alors la possibilité de remettre une offre avant le 20 janvier 2014, 12h00, aux 15 lots proposés pour la construction du groupe scolaire de St Germain en Montagne.

Lors du conseil communautaire du 20 février 2014, l'ensemble des lots pour la construction du groupe scolaire à Saint Germain en Montagne a été attribué. Le Lot 15 Forages a été classé sans suite au sens du code des marchés publics car une erreur s'était glissée dans le DPGF ne permettant pas à l'ensemble des candidats de répondre correctement à la consultation.

Ce lot a fait l'objet d'une rectification et d'une relance en consultation selon une procédure adaptée. La date limite de remise des offres était le 24 Avril 2014 avant 12h00.

3 offres sont parvenues dans les délais et 2 offres hors délais. Une commission d'ouverture des offres s'est réunie le 24 avril 2014 pour ouvrir les plis.

Après analyse des offres selon les critères de la consultation, il est proposé de retenir l'offre suivante : entreprise DSB FORAGE pour un montant de 47 500 € HT soit 57 000 € TTC.

M. AUTHIER demande que les nouveaux élus bénéficient d'une présentation du projet. M. HUGON propose d'organiser rapidement une réunion d'information avant le démarrage des travaux. M. PERNOT précise qu'il est nécessaire de mettre en place une communication régulièrement avec les communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **RETIENT** l'offre de l'Entreprise DSB FORAGE pour le lot 15 concernant les travaux à réaliser dans le cadre de la construction du Groupe scolaire à Saint-Germain en Montagne,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'Entreprise, pour un montant HT de 47 500 €,

☞ **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

M. PERNOT informe que les prochains Conseils communautaires se tiendront début juin et début juillet.

M. CART-LAMY s'interroge sur le big-bang de l'intercommunalité.

M. PERNOT s'inquiète de la suppression des Conseils Généraux, sans concertation. Les dotations de l'Etat correspondent à des prestations réalisées par les Communes pour le compte de l'Etat. Le souci est de poursuivre le développement de notre territoire pour faire face aux baisses des dotations de l'Etat.

M. PERNOT informe le Conseil Communautaire de l'installation du Groupe LACROIX dans les locaux de LUTETIA avec reprise du personnel qui le souhaitait. Le site de Champagnole fournira des prestations pour l'ensemble du Groupe.

M. PERNOT souligne que la presse annonçait les difficultés de l'Imprimerie GRESSET le même jour qu'elle évoquait l'inauguration des locaux de l'Entreprise ERASTEEL, celle-ci ayant investi 6.000.000 € pour le traitement d'aciers spéciaux.

M. BLONDEAU indique que des positions de principe devront être prises très prochainement sur le Contrat de Rivières. Par ailleurs, il précise que des crédits européens pourront être affectés à des projets de réhabilitation de Bourgs centres pour lesquels un appel à projet a été lancé.

La séance est levée à 22h30.